

## **RAPPORT 2022 DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC présenté au conseil de la CMQuébec, le 20 avril 2023**

---

Le présent rapport porte sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2022. Il est présenté conformément à l'article 197.1 de la Loi sur la CMQuébec. Ce rapport doit être fait au plus tard au mois de juin. Il sera de plus diffusé sur le territoire de la Communauté.

Plus particulièrement, le rapport traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur et du dernier programme triennal d'immobilisations. Il aborde aussi l'exercice financier en cours.

### **Situation financière au 31 décembre 2022**

Le rapport financier 2022, préparé par la trésorière de la CMQuébec, a été déposé au conseil le 20 avril 2023. Celui-ci était accompagné du rapport du vérificateur externe indiquant que ce rapport financier donne, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CMQuébec au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, le tout conformément aux normes canadiennes pour le secteur public.

L'exercice financier 2022 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 808 334 \$.

Au 31 décembre 2022, le surplus cumulé non affecté se chiffrait à 1 686 248 \$, comparativement à 1 992 940 \$ au 31 décembre 2021.

### **Exercice financier en cours**

Le 17 novembre 2022, le conseil de la CMQuébec a adopté le budget 2023. Celui-ci prévoyait des dépenses de fonctionnement de 5 151 014 \$, des revenus de 415 000 \$, une affectation de surplus de 750 000 \$ et des quotes-parts de 3 986 014 \$ à la charge des municipalités.

L'exercice en cours est conforme aux prévisions budgétaires. Les coûts relatifs à l'administration sont aussi conformes aux prévisions budgétaires.

Le budget 2023, comme celui des années passées, ne comporte pas de programme triennal d'immobilisations (PTI) au sens de l'article 175 de la Loi sur la CMQuébec, du Code municipal et de la Loi sur les cités et villes.

### **Conclusion**

À la lumière de ce qui précède, on doit conclure que la situation financière de la CMQuébec est bonne et conforme à l'exercice des compétences et des mandats qui lui ont été confiés par le Législateur.

Québec, le 20 avril 2023

Bruno Marchand, président  
Maire de la Ville de Québec

# RAPPORT 2022 DU PRÉSIDENT

sur la situation financière de la CMQuébec présenté au conseil

---

## BUDGET 2023

### Partie I-A – Budget de fonctionnement à la charge de l'ensemble des municipalités

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 151 014 \$</b>
Administration générale	1 969 175 \$
Transport collectif métropolitain et mobilité durable	512 854 \$
Environnement	837 336 \$
Aménagement du territoire, géomatique, planification et recherche	1 786 549 \$
Autres – Contingences et imprévus	45 100 \$
<b>Revenus</b>	<b>(415 000 \$)</b>
<b>Affectation des surplus</b>	<b>(750 000 \$)</b>
<b>BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQuébec</b>	<b>3 986 014 \$</b>

### Partie I-B – Projets d'intérêt métropolitain à la charge de l'ensemble des municipalités

<b>Dépenses relatives aux projets</b>	<b>225 000 \$</b>
<b>BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQuébec</b>	<b>225 000 \$</b>

### Partie II – Budget de fonctionnement à la charge des municipalités de la Rive-Nord

La deuxième partie est constituée de dépenses reliées à la planification métropolitaine de la gestion des matières résiduelles à la charge des municipalités de la Rive-Nord.

<b>Dépenses</b>	<b>466 203 \$</b>
Élaboration, suivi et coordination	319 558 \$
Mise en œuvre du PMGMR	146 645 \$
<b>BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA RIVE-NORD</b>	<b>466 203 \$</b>

### Partie III – Budget à la charge de l'ensemble des municipalités

La troisième partie concerne l'ensemble des municipalités de la CMQuébec. La somme allouée est affectée au remboursement des emprunts de la CMQuébec relatifs à la création d'un fonds métropolitain dédié à la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine.

<b>BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQuébec</b>	<b>525 563 \$</b>
--	-------------------

La CMQuébec n'envisage pas de dépenses en immobilisations au cours des prochaines années et, par voie de conséquence, aucun programme triennal d'immobilisations n'a été adopté par le conseil.

20 avril 2023